



## AVIS DE COURSE

### « BRANLE BAS DE REGATES » du 16 au 19 Aout 2018 à SAINT-MALO

Ouvert aux Bateaux CLASSIQUES, IRC, OSIRIS, MUSCADETS

#### PROGRAMME

##### Le Mercredi 15 Août

Formalités d'inscription de 15h00 à 19h00

Soirée à Saint-Malo : Apéritif dinatoire à Bord du Navire de Grande Pêche JOSEPH ROTY

##### Le Jeudi 16 Août

Course de SAINT-MALO à CHAUSEY, et de CHAUSEY à GRANVILLE

Soirée à GRANVILLE organisée par le Yacht Club de GRANVILLE

##### Le Vendredi 17 Août

Courses de GRANVILLE à CANCALE,

Soirée à CANCALE (Port Mer) organisée par l'ASSOCIATION BISQUINE CANCALAISE

##### Le Samedi, 18 Août

Courses de CANCALE aux HEBIHENS, et des HEBIHENS à SAINT-MALO

Soirée à SAINT-MALO organisée par la SNBSM

##### Dimanche 19 Août

Courses en Baie de SAINT-MALO

Entrée des bateaux classiques participants au Trophée Raymond Labbé dans le bassin Vauban

Remise des prix et Soirée à SAINT-MALO organisées par la SNBSM

\*Programme sous réserves de modifications liées aux aléas météorologiques et décisions du Comité de Course.

#### INFORMATIONS

[www.branlebas.fr](http://www.branlebas.fr) et [www.snbsm.com](http://www.snbsm.com), ou au 02.23 18 20 30

Pour être complet, un dossier d'inscription devra comporter :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli
- Une liste d'équipage avec numéros de licence (Présentation des licences FFV 2018 marquées "compétition" - annuelles ou temporaires obtenues sur présentation de certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition) ; pour les étrangers ne résidant pas en France, une attestation d'assurance RC de 1,5 M€ minimum.
- Pour les équipiers nés après le 16 Août 2000, une autorisation parentale.
- Copie du certificat de jauge 2018 du voilier (IRC et Classiques) et attestation 2018 d'appartenance du voilier à une classe monotype ou classique pour les autres bateaux.
- Carte de publicité 2018 pour tout bateau sponsorisé

#### DROITS D'INSCRIPTION

- **75 €** par équipier de tout bateau participant, ou suivant le Branle-Bas en régate, incluant les 5 soirées, les débarquements/embarquements dans les ports, ainsi qu'un T-shirt de l'évènement
- **15 €** par repas pour les conjoints/invités pour chaque soirée à Granville, Cancale et Saint-Malo

## **REGLES APPLICABLES POUR TOUTES LES FLOTTES**

Ces épreuves sont régies par les textes des documents suivants (complétés et éventuellement modifiés par les instructions de course spécifiques à chaque flotte, disponibles pour les inscrits à compter du 1<sup>o</sup> Août 2018)

- Règles de course RCV 2017-2020 sauf que pour RCV 44.1, la pénalité est réduite à un tour.
- Prescriptions FF Voile
- Règlement de jauge ou de monotypie propre à chaque groupe ou classe de voiliers admis
- Le présent Avis de Course
- Les Instructions de Course, IC, leurs annexes et les éventuels avenants

Une VHF canal 77 audible du cockpit en fonctionnement en course.

Les participants de Nationalité Française ou résidents en France doivent être en possession d'une licence FFV 2018 COMPETITION.

### **CLUB ASSOCIES**

**YATCH CLUB DE FRANCE, YATCH CLUB DE GRANVILLE, ASSOCIATION BISQUINE  
CANCALAISE, ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES de MUSCADETS**

### **PARTENAIRES**

**GROUPE GIBOIRE, HOTEL CHATEAUBRIAND, LA TRINQUETTE, EPICES ROELLINGER,  
THERMES MARINS, BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST, HEUX ASSURANCES,  
COMPAGNIE DES PECHES, V2M**

**VILLES DE SAINT-MALO, VILLE DE GRANVILLE et VILLE DE CANCALE**